

## Les établissements de soins de suite et de réadaptation

Les établissements de Soins de Suite et Réadaptation (SSR) sont des structures qui assurent le **prolongement des soins ou les traitements continus après la phase aiguë d'hospitalisation, dans l'optique d'assurer le retour à l'autonomie des malades et leur réinsertion sociale**. Ils regroupent des établissements de cure médicale, de convalescence, de réadaptation, ou encore de postcure.

Les dispositifs mis en place sont de plusieurs types : l'action préventive (par l'éducation et l'apprentissage adaptés à la maladie ou au handicap), la limitation du handicap par la rééducation, la réadaptation afin de pallier tout déficit transitoire et l'accompagnement psychologique.

Il y a parmi les **1 639** établissements de santé<sup>1</sup> ayant une activité de soins de suite ou de réadaptation en France une grande diversité. On peut citer :

- **les soins de suite polyvalents** : ils sont dispensés par des centres de convalescence de taille moyenne (63 lits ou places en moyenne), non spécialisés ou confrontés à des pathologies liées au « grand âge » (Alzheimer, insuffisance cardiaque, démence, désorientation). Ces établissements, caractérisés par une activité moins médicalisée, compte des taux d'encadrement et une technicité inférieurs aux autres structures.

- **les soins de suite hospitaliers** : leur activité est très variée et nettement orientée vers la gériatrie (1/3 des journées concerne des patients fortement dépendants). La forte présence des établissements publics dans les soins de suite (plus de la moitié des capacités installées en France) se traduit par de nombreux services de soins de suite de petite taille en complément d'une structure Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) importante.

- **les soins de suite éducatifs** : ils sont prodigués par deux types d'établissements, les Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECSA) et les centres de postcure alcoolique. Ces structures réalisent leur activité essentiellement pour des problèmes liés à la santé mentale (alcoolologie, anorexie, etc).

- **les soins de suite fortement médicalisés** : les établissements concentrent leurs activités autour de deux pôles nécessitant une prise en charge médicalisée importante : les soins palliatifs et la prise en charge de l'enfant de moins de 16 ans. Cette forte médicalisation se traduit par un plateau technique humain conséquent et une forte technicité médicale (en particulier pour les établissements privés à but non lucratif), ainsi qu'une forte dépendance physique des patients dans les établissements publics (environ la moitié des journées concerne des patients très dépendants).

- **les soins de suite et de réadaptation hospitaliers fortement médicalisés** : ces soins sont dispensés principalement par des établissements publics de grande taille (Centre Hospitaliers Universitaires et Centre Hospitaliers) avec 1 242 lits ou places en moyenne. Ces établissements ont la particularité de prodiguer aussi bien de la Rééducation et de la Réadaptation Fonctionnelles (RRF) que des soins de suite. La médicalisation des lits consacrés aux SSR est forte, puisque 40% des médecins sont des spécialistes de Médecine Physique et de Réadaptation. Ces établissements sont, comme les soins de suite hospitaliers, annexés à de grosses structures de court séjour, capables d'accueillir tout type

---

<sup>1</sup> SAE 2003, calculs Observatoire FEHAP

de patients avec un plateau technique important (médecins, infirmiers, aides soignants, personnel de rééducation).

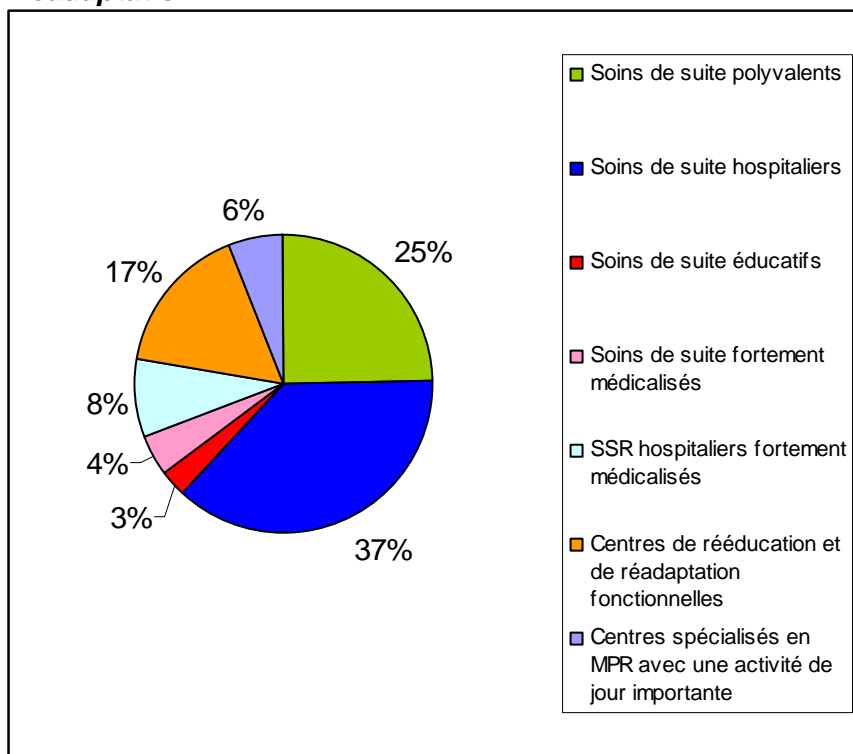
Quant aux établissements privés, il s'agit majoritairement de centres de réadaptation autonomes, contrairement à ces établissements publics où la RRF est adossée à un établissement MCO et la plupart du temps couplée à un service de Soins de Suite.

- les **Centres de la Rééducation et de la Réadaptation Fonctionnels (CRRF)** : entièrement consacrés à la RRF, ce type d'établissements est plutôt caractéristique du secteur privé.

- les **centres spécialisés en Médecine Physique et de Réadaptation** : ces centres sont majoritairement des établissements privés à but non lucratif (84% des établissements composant ces structures). Spécialisés en Médecine Physique et de Réadaptation, ils se caractérisent également par le type de patients accueillis et notamment la prise en charge des enfants de moins de 16 ans.

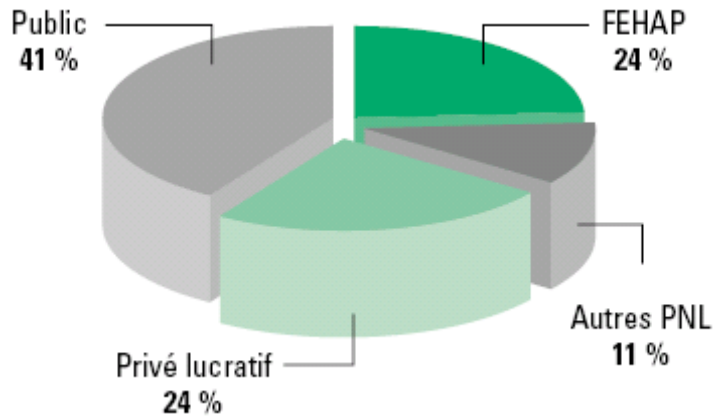
Ils constituent de fortes alternatives à l'hospitalisation complète et à la prise en charge pédiatrique.

### **Panorama des établissements de soins de suite et de réadaptation**



Type d'établissement	Nombre
Soins de suite polyvalents	298
Soins de suite hospitaliers	442
Soins de suite éducatifs	37
Soins de suite fortement médicalisés	53
SSR hospitaliers fortement médicalisés	99
Centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelles	201
Centres spécialisés en MPR avec une activité de jour importante	69

**Part de chaque secteur dans le champ du SRR**



	Nombre d'établissements
FEHAP	352
Autres PNL	159
Privé lucratif	359
Public	769
National	1 639

Sources : SAE 2003, calculs Observatoire FEHAP

En conclusion :

- **84% des établissements publics** dispensant des SSR relèvent des deux classes suivantes : les **Soins de Suite hospitaliers** et les **SSR hospitaliers fortement médicalisés**.  
D'autre part, l'activité de SSR au sein des établissements du secteur public est en général annexée à une importante structure de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) en court séjour.
- Le **secteur privé** concentre essentiellement deux types de SSR : les **Centres de la Rééducation et de la Réadaptation Fonctionnels (CRRF)** et les **centres de convalescences non spécialisés** (soins de suite polyvalents).
- Sur le plan social, l'activité de SSR représente quelque 76 500 emplois hors médecins.